

Réponse : L'équipe centrale de l'ingénierie paie a procédé à l'analyse des dossiers. A ce jour, celle-ci est terminée. Une communication sera faite auprès des salariés ainsi que la prise en main de l'analyse des dossiers auprès des agences RH avant que les collaborateurs ne voient la régularisation faite sur leur bulletin de paie. Cette régularisation devrait se faire au plus tard au mois de juin.